

Demande de crédit pour le remplacement et la pose d'équipements techniques à la Piscine du Berceau

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de M. Yves Ansermet – 1^{er} membre, Messieurs Colin Rossier, Nelson Vaillancourt, Jérôme Mottier – membre en remplacement de Philippe Rosat et Sylvain Clot, rapporteur, s'est réunie le lundi 26 février 2018 à 20h30 à la Piscine du Berceau pour étudier le préavis cité en titre en présence de M. le syndic Ch.-A. Ramseier ainsi que M. X. Feal, adjoint aux services des travaux.

Monsieur Y. Ansermet ouvre la séance et donne la parole à M. Ramseier qui souhaite la bienvenue au commissionnaire et nous retrace l'historique de la Piscine du Berceau. Il nous informe qu'une économie de Frs.40'000.00 avait été réalisée concernant ce bâtiment sur le précédant préavis suite à des travaux moins coûteux.

Monsieur X. Feal nous explique le but de ces travaux qui consiste à changer une batterie de distribution (collecteur où se rejoignent 5 conduites) et 9 vannes papillons d'un diamètre de 200mm qui ne se ferment plus et pose problème pour le nettoyage des filtres. Ensuite, il nous invite à aller voir les vannes dans le local technique pour que nous puissions voir l'étendue des travaux ainsi que la pompe de circulation de la pataugeoire qui a déjà été démontée. La plupart de ces éléments date fin 1990 début 2000.

Nous revenons au chaud pour parler des autres coûts des équipements à remplacer, le plongeur qui date de la fin 2004 doit être changé pour des raisons de sécurité.

La chambre de comptage est une solution pour avoir un compteur pour plusieurs bâtiments alimentés donc qu'une location de compteur à la place de 3 compteurs.

L'équipement qui nous coûte le plus cher dans ce préavis est l'appareil de nettoyage pour le bassin (robot-aspirateur), un robot qui a 10 ans des senseurs défectueux et qui nécessite Frs.1'500.00 d'entretien par saison pour une moyenne de 320 heures de travail. Ce robot aurait dû être changé il y a deux ans déjà, mais n'ayant pas trouvé de financement celui-ci a été utilisé pendant deux années de plus. Le nouveau robot sera simple d'emploi avec des brosses plus dures et pourra aussi nettoyer les parois du bassin donc occasionnera un gain de temps.

Les questions de la commission ont toutes reçues une réponse claire et précise, mais une remarque de M. C. Rossier se pose sur l'amortissement du montant de ce préavis qui devrait être sur une période de 5 ans au lieu de 10 ans, en vue de la durée de vie du robot-aspirateur. La commission estime laisser le décide tel que présenté étant donné que seul le robot à une durée d'utilisation assez courte (8 ans).

En conclusion la commission à l'unanimité de ces membres vous propose, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le préavis N°02/2018 tel qu'il vous a été présenté.

Le rapporteur :
Sylvain Clot